



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Pôle patrimoines, architecture et espaces protégés

Affaire suivie par : Jean-Philippe Bouvet
Chargé de mission SPR
Conservateur général du patrimoine
courriel : jean-philippe.bouvet@culture.gouv.fr

Nantes, le **12 MAI 2025**

Réf : 44 – LA BAULE-ESCOUBLAC -PPVAP

Monsieur le maire,

Lors de sa séance du 21 mars 2025, la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) a examiné le projet de Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) concernant le territoire de la commune de La Baule-Escoublac (Loire-Atlantique). Le dossier d'étude du PVAP a fait l'objet d'un exposé par monsieur Bernard WAGON, architecte urbaniste et architecte du patrimoine.

Je vous informe que la CRPA, après examen du dossier et délibération, a procédé à un vote dont le résultat est le suivant sur 17 votants : 17 membres ont voté pour, aucun membre n'a voté contre et il n'y a eu aucune abstention.

La CRPA a assorti son avis de la recommandation suivante : un paragraphe concernant des prescriptions réglementaires spécifiques sera consacré à la prise en compte des bunkers repérés dans le document graphique.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Monsieur Franck LOUVRIER
Maire de la Baule-Escoublac
Hôtel de Ville
7 avenue Olivier Guichard
44500 LA BAULE-ESCOUBLAC**


La directrice régionale
des affaires culturelles
Anne GÉRARD

Copies :
Monsieur Eric de WISPELAERE, sous-préfet de Saint-Nazaire
Monsieur Dominique BERNARD, architecte des
bâtiments de France et chef de l'Udap de Loire-Atlantique